REGLEMENT TSC 2021

TSC
Transcendance
SCHOOL
CHALLENGE

LE CONCOURS

Le Transcendance School Challenge est organisé par l'association Transcendance, dans les sections solos, duos, groupes, megacrew.

Comme les autres années, nous vous proposons de rendre hommage à ceux qui sont toujours à vos cotés tout au long de l'année avec notre catégorie **PARENTS !**

Nouveauté cette année, nous voulons mettre en lumière les jeunes danseurs qui choregraphient leurs solos et duo, avec notre nouvelle **CATEGORIE JEUNES CHORÉGRAPHES**.

Dans cette catégorie, pourront s'inscrire tous les danseurs qui chorégraphient eux mêmes ce qu'ils vont présenter en solo ou en duo.

LE JURY

Le jury sera composé de personnalités reconnues. La décision du jury est souveraine et sans appel.

Dans chaque catégorie, seront médaillés les 3 premiers.

Chaque jury pourra choisir son coup de cœur.

La notation prendra en compte le niveau technique, l'artistique, la musicalité, l'originalité et la pertinence de l'idée chorégraphique en corrélation avec l'âge du ou des danseurs. Les chorégraphies vulgaires et non adaptées aux âges des participants seront sanctionnées.

Les participants présentés par les organisateurs, ou élèves d'un membre du jury ne pourront en aucun cas recevoir de prix.

REGLEMENT TSC 2021

TSC Transcendance SCHOOL CHALLENGE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux:

Solos / Duos / Groupes: de 3 à 15 danseurs maximum/ Megacrew: à partir de 16 danseurs

Solos/Duos/ Groupes	Megacrew
Catégorie 1 : de 7 à 12 ans **Catégorie 2** : de 13 à 17 ans **Catégorie 3** : + de 17 ans 	Toutes catégories d'âge mélangées

25% des membres du groupes ont droit à une dérogation d'âge

CATEGORIE PARENTS: PAS DE REGLE D'ÂGE!

Les bandes son doivent être envoyées au format mp3 à **transcendance.sc@gmail.com** Il est conseillé de venir également le jour du concours avec vos musique sur clé USB au format mp3.

Tout dépassement sera sanctionné par la disqualification du ou des candidat(s). Aucune contestation ne sera recevable.

REGLEMENT TSC 2021

TSC
Transcendance
SCHOOL
CHALLENGE

COSTUMES ET ACCESSOIRES

Les costumes et les accessoires sont acceptés. Leur mise en place et enlèvement doivent être effectués par les candidats eux-mêmes. Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus (fumigènes et carboglace sont interdits)., ainsi que tous les produits pouvant nuire au passage des candidats suivants (laque, produits pailletés et assimilés).

SCENE

Dimension de la scène : 14x10m
Coulisse Jardin en fond de scène condamnée par le DJ

REGLEMENT TSC 2021

TSC
Transcendance
SCHOOL
CHALLENGE

INSCRIPTIONS

Seuls seront pris en compte les dossiers complets, reçus **avant le 1er Avril**

Pour être complet et validé le dossier d'inscription doit comprendre:

- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ Droit à l'image
- ✓ La photocopie recto/verso des cartes d'identité des candidats et du professeur responsable.
- ✓ Une attestation signée par le Président ou le représentant certifiant être en possession des certificats médicaux autorisant à la pratique de la danse.
- ✓ Un chèque **global** du montant des inscriptions à l'ordre de Compagnie Transcendance

FRAIS D'INSCRIPTION

Pour les solos et duos : 15€ par candidat PAR PASSAGE
Pour les groupes: 13€ par candidat PAR PASSAGE
Les professeurs devront retirer leur carte à l'entrée des artistes.

En aucun cas les frais d'inscription ne seront remboursés.

RESPONSABILITE

La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris les candidats et les accompagnateurs, tant au cours des épreuves, qu'aux cours des déplacements occasionnés par le concours.

REGLEMENT TSC 2021

TSC
Transcendance
SCHOOL
CHALLENGE

PHOTOS VIDEOS

Les prises de vues au flash sont strictement interdites. Les candidats déclarent donner droit à l'image à InYourFace (reporter photos / vidéos exclusif du concours) et à la Compagnie Transcendance. Toute personne n'ayant pas l'accréditation n'a aucun droit à l'image sur les candidats.

DATES ET TARIFS

Le concours est ouvert au public. Les épreuves se dérouleront le Dimanche 9 mai au théâtre Molière de Marignane. Les convocations et heures de passages seront communiqués 15 jours avant le concours.

Prix d'entrée spectateur : Tarif unique 15 € pour la journée.
En fonction des conditions sanitaires, il est possible que l'organisation de la billeterie change, afin de limiter le nombre de spectateurs simultanés.

Gratuit pour les professeurs sur présentation de leur carte.

Le non respect du règlement ci-dessus, entraînera la disqualification immédiate des candidats. Seul le professeur sera admis en coulisse.